

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2025/073

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Maurice LOUDET, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Objet : MARPA – Réponse à l'appel à projet CARSAT 2025

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a pour ambition de conforter et de dynamiser les « résidences autonomie ».

La CARSAT lance un appel à projet 2025 dans l'objectif d'accompagner des porteurs de projets de résidence autonomie en apportant une aide à l'investissement qui vise à améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie des retraités.

Une attention particulière, lors de la sélection des dossiers, porte sur la prise en compte par les porteurs de projet de la nécessaire transition écologique et l'intégration dans leur projet de démarches de performance environnementale du bâtiment et d'amélioration du confort des occupants.

Monsieur le Président indique que le bâtiment MARPA nécessite un changement de la porte d'entrée principale de la MARPA, conforme aux normes en vigueur de sécurité afin de faciliter l'accès des résidents, la mise en place d'un système de régulation des 2 chaufferies permettant une meilleure gestion des températures des logements des résidents et le remplacement d'une chaudière murale au logement de fonction.

Des devis ont été demandés, avec un coût estimatif d'opération inférieur à 20 000 € HT.

Monsieur le Président propose de faire acte de candidature à l'appel à projet résidences autonomie 2025 pour le remplacement de la porte d'entrée par une porte plus facile à manipuler avec l'unité de passage adéquate, la mise en place du système de régulation des chaufferies, le remplacement de la chaudière murale, pour un coût estimatif de travaux inférieur à 20 000 € HT, et avec un financement sollicité couvrant l'intégralité de la dépense.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à déposer une candidature à l'appel à projet résidences autonomie 2025 auprès de la CARSAT, pour les investissements à prévoir pour la résidence autonomie la MARPA à Bourg de Bigorre, pour un coût estimatif de travaux inférieur à 20 000 € HT, et un financement sollicité couvrant l'intégralité de la dépense prévisionnelle,
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles dans le cadre de cet appel à projet.

Le Président
Bernard PLANO



A blue circular official stamp of the C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN (65300 LANNEMEZAN) is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

Le secrétaire de séance
Alain PIASER



A blue circular official stamp of the C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN (65300 LANNEMEZAN) is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

Publiée le 28 MAI 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250527-2025-073B-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.